CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 20 avril 2022 à 18h00 à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :

Madame Anne Potvin, Mairesse
Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3
Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance extraordinaire du conseil du 20 avril sera tenue publiquement avec la capacité maximum de personnes.

La séance extraordinaire du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée extraordinaire ouverte à 18h48.

2022-04-CMD125 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LÉGISLATION

2. ADMINISTRATION

2.1 Mesure disciplinaire – Suspension

2.2 Adoption du règlement 557-TRA-2022 décrétant un emprunt – Travaux de voirie sur les chemins du lac Bois-Franc, Ferme-Joseph et Baie-Davis

2.3 Services professionnels en architecture – Plans et devis pour la construction d'un nouveau garage municipal

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. TRANSPORT

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. LOISIRS ET CULTURE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-04-CMD126 MESURE DISCIPLINAIRE – SUSPENSION

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière suivant les faits et conclusions rapportés concernant les manquements commis par l'employé # 61-0015, qui par ailleurs a été avisé à plusieurs reprises par écrit;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature;

QUE selon l'article 267.0.1 du *Code municipal du Québec*, un conseil municipal peut, par résolution, suspendre sans traitement un employé;

QUE l'employé # 61-0015 soit suspendu sans solde pour une période équivalente à 2 jours de travail soit les 25 avril et 26 avril 2022 inclusivement;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-CMD127 ADOPTION DU RÈGLEMENT 557-TRA-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT – TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS DU LAC BOIS-FRANC, FERME-JOSEPH ET BAIE-DAVIS

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

ATTENDU qu'il y a lieu de faire des travaux de réfection sur les chemins du lac Bois-Franc, Ferme-Joseph et Baie-Davis;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 avril 2022;

ATTENDU qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée à la séance extraordinaire du 12 avril 2022;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, le conseil adopte le règlement d'emprunt 557-TRA-2022 décrétant un emprunt pour les travaux de voirie sur les chemins du lac Bois-Franc, Ferme-Joseph et Baie-Davis.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-CMD128 SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage requiert des soumissions pour des services professionnels en architecture pour l'estimation des coûts, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'un nouveau garage;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et Habitation du Québec (MAMH) donne l'aide financière pour permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale à faire un appel de soumissions afin d'engager un ingénieur pour la préparation des plans et devis et l'autorise à procéder à une demande de subvention dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-CMD129 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest et appuyé du conseiller Eric Gauthier, et résolu de lever la présente séance extraordinaire à 18h49.

Adoptée à l'unanimité.

_____	_____
Anne Potvin	Joanne Poulin
Mairesse	Directrice générale et Greffière-trésorière